

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**ACCORDS CADRES
n°26 029-26 030-26 031**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES COMMUN AUX TROIS LOTS (CCTP)

NOM DE L'ORGANISME ACHETEUR

Organisme de sécurité sociale : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale
247, avenue Jacques Cartier
83090 Toulon Cedex 9

OBJET DU MARCHE

**ANIMATION, CONCEPTION, STOCKAGE, MONTAGE ET DEMONTAGE DE
STANDS DEDIES AU SPORT SANTE BIEN-ETRE ET A LA PREVENTION DES
BLESSURES ET DES TMS (Troubles musculosquelettiques)
AU PROFIT DES RESSORTISSANTS DE LA CNMSS REPARTI EN LOTS
GEOGRAPHIQUES.**

LOT N°1 : Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Grand-Est, Hauts de France,
Ile de France, Normandie, Pays de la Loire
LOT N°2 : Auvergne - Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'azur
LOT N°3 : Corse

Table des matières

CONTEXTE	3
1. PRESENTATION ET MISSIONS DE LA CNMSS.....	3
2. OBJET DU PRESENT MARCHE	3
3. CARACTERISTIQUES DU BESOIN	4
3.1. Enjeux.....	4
3.2. Evénements concernés.....	5
3.3. Population cible	5
3.4. Format.....	5
3.4.1. Conception du stand et du parcours	5
3.4.2. Types d'atelier.....	6
A. <i>Thème 1 – Équilibre</i>	6
B. <i>Thème 2 – Précision & Coordination</i>	6
C. <i>Thème 3 – Parcours & Mobilité</i>	7
D. <i>Thème 4 – Remise en forme</i>	7
E. <i>Thème 5 – Défis sportifs ludiques & Cohésion</i>	7
F. <i>Thème 6- Atelier prévention blessures et troubles musculosquelettiques</i>	7
3.4.3. Mise à disposition des prestations	7
3.4.4. Animation du stand.....	7
3.4.5. Dispositions environnementales	9
3.4.6. Dispositions sociales	9
3.4.7. Dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel	9
3.4.8. Suivi, sécurité et livrables.....	9
4. ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES	10
4.1. Engagements de la CNMSS.....	10
4.2. Engagements du candidat	10
5. ANNEXE.....	10

CONTEXTE

Soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses bénéficiaires – militaires, familles, retraités et blessés – la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (CNMSS) place la prévention au cœur de ses missions.

À ce titre, elle déploie et valorise les grandes campagnes nationales de prévention inscrites dans la stratégie nationale de santé (cancers, santé bucco-dentaire, lutte contre le tabagisme, vaccination, etc.).

Consciente des spécificités et des contraintes inhérentes au métier militaire, la CNMSS met également en œuvre des actions adaptées : prise en charge des vaccins lors des mutations à l'étranger, organisation de séances collectives d'information sur les conduites addictives, tenue de stands de prévention santé, entre autres.

Forte de son ancrage au sein de la communauté Défense, elle développe par ailleurs des actions de promotion de l'activité physique et sportive à tous les âges : accompagnement du militaire d'active dans sa pratique, valorisation du sport comme levier thérapeutique pour les retraités, et sensibilisation des familles afin de lutter contre la sédentarité.

Pour le militaire d'active, l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) constitue un pilier essentiel de la préparation opérationnelle. Il contribue de manière déterminante au maintien et à l'optimisation des capacités opérationnelles des armées. Dans ce contexte, il apparaît essentiel pour la CNMSS de renforcer la communication sur les bonnes pratiques sportives et d'intensifier les actions de prévention des blessures et des troubles musculosquelettiques (TMS).

1. PRESENTATION ET MISSIONS DE LA CNMSS

La CNMSS est un établissement public national à caractère administratif bénéficiant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la triple tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé, du ministère des Armées et du ministère du Budget.

Elle a pour mission d'assurer la protection sociale des militaires par le versement des prestations en nature de l'assurance maladie-maternité.

Par ailleurs, l'accompagnement médico-social et la gestion du risque santé des militaires et de leurs proches constituent des priorités majeures pour la CNMSS. A ce titre, elle contribue au bien-être des militaires et de leur famille notamment en agissant au profit des bénéficiaires fragilisés (âge, maladie, handicap...).

Dans ce cadre, elle développe une **politique de prévention et d'éducation en santé qui répond aux besoins de ses ressortissants** en liens étroits avec les armées, des associations ou des partenaires (mutuelles, anciens militaires, clubs de la Défense...).

2. OBJET DU PRESENT MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la conception, l'organisation, le déploiement, l'animation, le montage, le démontage et la gestion logistique de dispositifs modulaires dédiés au sport-santé, au bien-être, à la prévention des blessures et des troubles musculosquelettiques (TMS).

Ces prestations comprennent :

- la conception, l'organisation, le déploiement et l'animation d'ateliers thématiques avec stand dans le cadre d'événements auxquels la CNMSS est partenaire ;
- la réalisation d'évaluations individuelles et collectives de la condition physique au moyen d'outils de mesure adaptés ;
- la mise en œuvre d'actions de prévention, de sensibilisation et de conseils personnalisés ;

- la coordination et l'organisation de parcours structurés de type « village de prévention ».

Les prestations s'adressent aux militaires d'active, aux retraités militaires, aux aidants ainsi qu'à leurs familles.

Elles sont réalisées à la demande de la CNMSS, tout au long de l'année civile (vacances scolaires comprises), sur l'ensemble du territoire métropolitain, y compris la Corse.

Le titulaire doit disposer d'une capacité logistique opérationnelle lui permettant :

- d'assurer le stockage sécurisé et dédié du matériel ;
- d'en garantir la maintenance et le renouvellement ;
- d'organiser son transport sécurisé ;
- d'assurer un déploiement rapide, y compris simultanément sur plusieurs sites.

Le titulaire demeure pleinement responsable de la disponibilité des moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution du marché.

La procédure est allotie en **3** lots « *Région géographique* » :

Marché	Lot	Région	Départements
26 029	N° 1	Bretagne Bourgogne-Franche-Comté Centre Val de Loire Grand-Est Hauts de France Ile de France Normandie Pays de la Loire	22,29,35,56 21,25,39,58,70,71,89,90 18,28,36,37,41,45 08,10,51,52,54,55,57,67,68,88 02,59,60,62,80 75,77,78,91,92,93,94,95 14,27,50,61,76 44,49,53,72,85
26 030	N° 2	Auvergne - Rhône Alpes Nouvelle Aquitaine Occitanie Provence-Alpes-Côte d'azur	01,03,07,15,26,38,42,43,63,69, 73,74 16,17,19,23,24,33,40,47,64,79, 86,87 09,11,12,30,31,32,34,46,48,65, 66,81,82 04,05,06,13,83,84
26 031	N° 3	Corse	2A, 2B

Le contenu de la prestation attendue est détaillé dans le présent CCTP.

3. CARACTERISTIQUES DU BESOIN

3.1. Enjeux

Les prestations poursuivent les objectifs suivants :

A) SPORT SANTE BIEN-ETRE :

- Promouvoir collectivement les bienfaits de l'activité physique et sportive comme un déterminant majeur de santé, via des ateliers pédagogiques, ludiques et accessibles à tous ;
- Apporter, lorsque nécessaire, une réponse individualisée par des professionnels de santé diplômés, au bénéfice des militaires blessés, des aidants ou des personnes en situation de vulnérabilité ;

- Prévenir les blessures et favoriser la réathlétisation grâce à des conseils personnalisés ;
- Sensibiliser aux bonnes pratiques de préparation et de récupération physique (« avant » et « après » effort).

B) TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES :

- Prévenir l'apparition des troubles musculosquelettiques (TMS) grâce à des recommandations adapté et réalisé par des kinésithérapeutes et/ou ostéopathes.
- Réduire les accidents liés à un déficit musculaire, un déséquilibre postural ou une mauvaise gestuelle ;
- Assurer un suivi objectif de la condition physique grâce à des outils de mesure ;
- Contribuer à l'optimisation de la préparation physique opérationnelle.

3.2. Evénements concernés

Les prestations seront déployées lors d'événements dont la CNMSS est partenaire, tels que :

- Journée des familles ;
- Journée de cohésion au profit de militaires d'active ;
- Événements sportifs divers au profit de la communauté Défense ;
- Journée portes ouvertes ;
- Journée au profit des aidants ou des militaires blessés ;
- Journée de prévention dans les centres de vacances (IGESA, Gendarmerie nationale...).

Cette liste est indicative et non exhaustive.

3.3. Population cible

Les prestations s'adressent aux militaires d'active et leur famille (enfants inclus) ainsi qu'aux retraités militaires, les aidants et militaires blessés.

3.4. Format

Le titulaire assure la conception, fourniture, transport, installation, animation et démontage complet d'un dispositif Sport-Santé Bien-être ou troubles musculosquelettiques modulable, déployable en intérieur comme en extérieur.

3.4.1. Conception du stand et du parcours

A) Stand :

Il doit être conçu de manière pérenne pour l'ensemble des événements de l'année et avec un objectif de visibilité maximale, doit répondre aux exigences suivantes :

- Être en cohérence avec l'image de marque de la CNMSS, sans personnalisation fantaisiste ou commerciale propre au titulaire, et valoriser la thématique Sport-Santé bien-être et/ou troubles musculosquelettiques à travers des visuels pédagogiques et attractifs.
- Intégrer des supports visuels portant le logo de la CNMSS, visibles et harmonisés. Tous les supports devront être validés en amont par le service communication de la CNMSS (logos vectorisés et charte graphique fournis) même en cas de changement de logo.
- Présenter une structure modulable, de type tente ou installation équivalente, d'une superficie comprise entre 8 et 11 m² par stand. La structure doit être utilisable en extérieur

comme en intérieur (gymnase, piscine), fabriquée en matériaux non inflammables et homologués pour les établissements sportifs, ainsi que résistants aux intempéries.

- Disposer d'un aménagement intérieur fonctionnel avec un mobilier adapté et espace suffisant pour accueillir les différents ateliers du dispositif.

B) Exigences liées à l'environnement du stand

Le stand doit également respecter les critères suivants :

- Parcours structuré, évolutif et accessible à tous les publics, avec accessibilité PMR et conformité aux normes CE/EN ;
- Ergonomie facilitant la circulation et l'autonomie des participants ;
- Signalétique claire et cohérente (panneaux, kakemonos, banderoles) ;

C) Parcours « village de prévention »

Le titulaire conçoit, installe et démonte un parcours structuré de type village de prévention, composé de plusieurs stands ou ateliers compris entre 8 et 11 m² pour chacun (répondant aux mêmes exigences que le point A dans le § 3.4.1). Il peut être amené à installer 5 stands dans le parcours village. Le nombre de parcours village est estimé à une trentaine par an. Il est responsable de :

- L'implantation générale et de la signalétique ;
- L'organisation des flux et de la circulation des participants ;
- La coordination globale du dispositif ;
- La cohérence et la fluidité du parcours, même lorsque certains ateliers sont animés par d'autres prestataires ou partenaires ;
- La mise en œuvre intégrale du parcours, du montage au démontage.

D) Exigences liées à l'environnement du parcours « village de prévention »

- Un espace d'accueil et d'orientation, avec remise d'un pass participant (format papier ou numérique).
- Un système de validation du pass participant (tampon, QR code ou équivalent) de la participation aux ateliers.
- Une zone finale valorisant la participation (goodies, conseils, promotion de l'activité physique durable...). Les goodies sont fournis par la CNMSS.
- Déploiement adaptable selon la surface, les flux et la typologie de l'événement.

3.4.2. Types d'atelier

Le dispositif s'articule autour de six thématiques Sport-Santé-Bien-être et prévention aux blessures et troubles musculosquelettiques.

Les 6 thématiques à couvrir sont :

A. Thème 1 – Équilibre

Il s'agit d'un atelier visant l'amélioration de l'équilibre, de la stabilité corporelle et du contrôle postural.

B. Thème 2 – Précision & Coordination

C'est un atelier qui favorise la précision gestuelle, la coordination œil-main et la coordination intersegmentaire.

C. Thème 3 – Parcours & Mobilité

C'est un atelier centré(s) sur la mobilité fonctionnelle, la motricité globale et la fluidité des déplacements.

D. Thème 4 – Remise en forme

C'est un atelier orienté(s) vers la détente, la relaxation, la gestion du stress et le bien-être global.

E. Thème 5 – Défis sportifs ludiques & Cohésion

Il s'agit d'un atelier collectif(s) favorisant la coopération, la cohésion sociale et l'engagement intergénérationnel.

F. Thème 6- Atelier prévention blessures et troubles musculosquelettiques

C'est une évaluation individuelle des capacités physiques des participants (force musculaire, amplitude articulaire, équilibre, posture et puissance) à l'aide d'outils de mesure adaptés et la remise de recommandations personnalisées (format papier ou numérique).

3.4.3. Mise à disposition des prestations

Les prestations seront déployées et animées par le candidat à la demande de la CNMSS :

- Sur le lieu de l'évènement, en tout lieu sur le territoire métropolitain (Corse comprise) et en toute météo, en intérieur ou en extérieur ;
- En prenant en compte les conditions d'organisation et les normes de sécurité et d'accessibilité imposées par l'organisateur de l'évènement. Les coordonnées de l'organisateur sont transmises au candidat par la CNMSS ;
- La prestation peut être proposée sur une demi-journée (4 heures) ou une journée complète (8 heures), en fonction de l'évènement. Le temps nécessaire à la mise en place sur le lieu n'est pas comptabilisé dans la durée de la prestation, mais il est inclus dans le tarif global.
- Tout matériel défectueux doit être remplacé et pris en charge par le titulaire dans les plus brefs délais.

La commande de la CNMSS comportera la ou les date(s) et le lieu de l'évènement, la liste des prestations à réaliser.

Le candidat est garant du stockage, du transport complet du matériel, du montage et démontage du stand, de l'installation adaptable à tout espace (intérieur et extérieur) avec mise en place de protections au sol si nécessaire. Il doit intégrer des procédures de tests fonctionnels systématiques avant l'ouverture au public (check-list matérielle, sécurité, accessibilité).

La prestation doit être opérationnelle 30 minutes avant le début de l'évènement.

3.4.4. Animation du stand

A/ SPORT SANTE BIEN-ETRE :

L'animation doit être assurée par des professionnels de santé diplômés d'État, tels que des ostéopathes, masseurs-kinésithérapeutes ou moniteurs/enseignants en activité physique adaptée (APA) ou formateur prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP).

B/ TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES :

L'animation pourra seulement être assurée par des ostéopathes ou masseurs-kinésithérapeutes ou formateur PRAP.

Le candidat est responsable de la coordination du dispositif pendant l'ensemble de l'évènement et garantit :

- Une animation continue durant la période définie par le ou les forfaits du bon de commande ;
- L'adaptation de l'animation aux flux de participants ;
- L'encadrement simultané d'un public nombreux.

En cas de pause méridienne, les intervenants doivent assurer la continuité du stand, en se relayant si nécessaire.

CAS PARTICULIER :

1/ Remise en forme (§ 3.4.2.D) : Si le professionnel de santé réalise une expertise en thérapie manuelle à visée préventive ou curative, il prendra en compte les besoins du participant et sa condition physique. Cet atelier devra apporter au participant un moment de répit personnalisé et des conseils. L'atelier sera composé de tables et/ou de fauteuils de thérapie manuelle en fonction du besoin et réalisé au minimum par deux professionnels de santé (kinésithérapeute et/ou ostéopathe). L'atelier se déroulera dans un espace dédié, garantissant le respect et le confort des participants. Le stand en structure modulaire pourra être adapté ou non installé si l'environnement ne le permet pas. En revanche, les supports visuels tels que kakémonos et flammes devront impérativement être présents.

2/ Troubles musculosquelettiques (§ 3.4.2.F) : Chaque participant devra recevoir des recommandations personnalisées visant à prévenir les blessures et les troubles musculosquelettiques (TMS) en lien avec leur activité physique (entraînement ou participation à des événements sportifs : cross, raids, sports collectifs...).

La CNMSS se réserve le droit de déterminer et de commander auprès du titulaire le nombre d'intervenants requis, en fonction de l'affluence prévisionnelle.

La prestation comprend trois phases structurées :

1. **Une phase préparatoire** avec un entretien en visioconférence avec le référent local (ex. : EPMS ou commandement) pour identifier les besoins spécifiques de l'unité, affiner les objectifs (prévention blessure, optimisation de la performance, retour de blessure, TMS, etc.) et adapter les modules à la population ciblée.
2. **Une phase opérationnelle jour J**, avec un **atelier sur mesure** déployé en fonction du protocole validé en amont. Ce dernier peut inclure :
 - des tests statiques (posture, équilibre, force, mobilité),
 - des évaluations dynamiques (analyse du mouvement, gestuelle opérationnelle),
 - ou une **formule combinée** selon le temps et les effectifs.
3. **Une phase post-intervention**, avec :
 - la remise de résultats individualisés et anonymisés à chaque participant. Les résultats peuvent être remis sous format papier ou numérique en QR code.
 - un **rapport global consolidé** transmis au commandement / CNMSS, identifiant les tendances collectives, zones à risque et pistes de prévention,
 - un **échange de débrief** avec l'unité (si souhaité), pour formuler des recommandations organisationnelles (ex. : cours collectifs, suivi APA, surveillance).
4. La capacité d'accueil est estimée à **4 participants par heure**, soit 16 personnes pour une demi-journée et 32 pour une journée complète par intervenant.

3.4.5. Dispositions environnementales

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le titulaire met en œuvre des mesures visant à limiter l'impact environnemental des dispositifs déployés.

À ce titre, les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Les produits utilisés dans le cadre des ateliers de thérapie manuelle doivent privilégier des produits issus de l'agriculture biologique ou présentant des caractéristiques environnementales équivalentes, et ne présenter aucun risque identifié pour les participants ;
- Les produits d'hygiène utilisés (papiers, rouleaux d'examen, consommables similaires) doivent être fabriqués à partir de matériaux recyclés ou présentant des caractéristiques environnementales équivalentes. La CNMSS se réserve le droit de demander au titulaire les fiches techniques ou justificatifs relatifs aux produits utilisés ;
- La production de déchets générés par les stands doit être limitée. Leur évacuation doit respecter les consignes de tri sélectif applicables sur le lieu de l'événement ;
- La consommation énergétique nécessaire au fonctionnement des dispositifs doit être optimisée ;
- Les opérations de montage et de démontage des stands doivent être réalisées dans le respect de la propreté et de l'intégrité des sites accueillant les prestations ;
- À l'issue des prestations, le titulaire assure la remise en état du site dans les conditions initiales constatées avant son intervention.

3.4.6. Dispositions sociales

Le titulaire veille à garantir l'accessibilité des dispositifs de prévention, des stands et des animations aux personnes en situation de handicap. Il met en œuvre, lorsque cela est nécessaire, les adaptations appropriées des modalités d'animation, des supports pédagogiques, des équipements et des parcours proposés afin d'assurer un égal accès aux prestations. La CNMSS se réserve le droit, pendant toute la durée d'exécution du marché, de demander au titulaire tout élément permettant de justifier des mesures mises en œuvre et d'en vérifier la bonne application lors de l'exécution des prestations.

3.4.7. Dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel

Dans le cadre des prestations, aucune donnée nominative (nom, prénom, date de naissance, coordonnées personnelles) ne devra être collectée ou transmise à la CNMSS. Les restitutions individualisées sont remises directement aux participants par le titulaire, sous format papier ou numérique, sans transmission de données à caractère personnel à la CNMSS. Les rapports transmis à la CNMSS devront être strictement anonymisés et ne comporter aucune donnée permettant l'identification directe ou indirecte des participants. Le titulaire demeure responsable du respect des dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

3.4.8. Suivi, sécurité et livrables

À l'issue de chaque prestation réalisée, le titulaire remettra un rapport final comprenant : taux de participation, indicateurs de prévention et taux de satisfaction des participants, typologie des publics rencontrés.

La CNMSS fournira le modèle de questionnaires. Le titulaire assurera la mise à disposition et la collecte des questionnaires auprès des participants, selon le support de son choix (format papier ou dématérialisé).

Le rapport ainsi que les questionnaires complétés devront être transmis dans un délai de cinq (5) jours suivant la réalisation de l'action.

4. ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES

4.1. Engagements de la CNMSS

Les commandes de la CNMSS seront effectuées au moins 15 jours calendaires précédents la date de l'événement. Pour les lots 1 et 2 ; 20 jours calendaires pour le lot 3.

Si le délai est inférieur, le candidat, en fonction de ses disponibilités, pourra refuser sa participation à l'événement.

Des contrôles du stand seront organisés entre le candidat et la CNMSS pour évaluer la prestation. Le jour de l'événement, la CNMSS pourra être présente sur site pour son propre stand ainsi que d'autres prestataires de la CNMSS.

4.2. Engagements du candidat

Le candidat s'engage à répondre dans les 5 jours calendaires à compter de la demande de la CNMSS pour le lot 1 et 2 ; 8 jours calendaires pour le lot 3.

Le candidat s'engage à fournir la prestation commandée par la CNMSS :

- au lieu demandé,
- animée par des professionnels diplômés décrit au § 3.4.4,
- conforme à la déontologie médicale,
- conforme à l'image institutionnelle actuelle du ministère des Armées et de la CNMSS. Le visuel du stand est fourni à la CNMSS pour validation.
- avec le matériel nécessaire, adapté et fonctionnel.

Pendant la prestation, un questionnaire anonyme de satisfaction élaboré par la CNMSS est distribué aux participants par le candidat.

A l'issue de l'événement, le candidat rend compte à la CNMSS dans un délai maximum de cinq (5) jours calendaires de la bonne tenue des prestations et du nombre de participants et lui transmet l'ensemble des questionnaires anonymes de satisfaction pour exploitation afin de réaliser une évaluation ainsi que des photos du stand et/ou de l'animation tout en garantissant l'anonymat des participants (photo des participants de dos exclusivement).

5. ANNEXE

ANNEXE 1	Logos de la CNMSS
----------	-------------------

